

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260515-2026CD0534-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2026

Publication : 18/05/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Vente de biens

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu le procès-verbal d'installation et d'élections en date du 07 avril 2026 portant élection du Président de Loire Forez agglomération et des membres du bureau,
- Vu la délibération n° 9 en date du 07 avril 2026 portant délégations d'attribution au Président,
- Considérant l'intérêt d'optimiser la gestion du patrimoine de Loire Forez Agglomération en aliénant des biens,
- Considérant l'état général du véhicule sinistré immatriculé GE309ZY après rendu du rapport d'expertise,

DECIDE**Article 1 :** Il est décidé de procéder à l'aliénation du bien suivant :

- Véhicule BERLINGO 4x4 DANGEL en l'état, immatriculé GE309ZY.
1^{ière} mise en circulation le 03/03/2022.
Rattaché au budget assainissement (ASS).
Cédé le 01/05/2026 pour un montant de **15 500 € TTC (Valeur de Remplacement A Dire d'Expert (VRADE) hors franchise déduite)** à la compagnie d'assurances SMACL / 79060 NIORT.

Il sera procédé à la sortie d'inventaire de ce bien.

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 13/05/2026

*Le Président,**- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*